

Mission du groupe spécialisé «Processus administratifs du secteur de la santé»

Le projet partenarial eKARUS (<http://www.ekarus.ch>) lance un standard ouvert SHIP de communication (Swiss Health Information Processing) portant sur la numérisation des processus administratifs dans le secteur suisse de la santé.

Le comité de pilotage du projet a sollicité l'Association eCH dans le but d'officialiser le standard SHIP de communication et préconise, à ce titre, la création d'un groupe spécialisé.

Le groupe spécialisé nommé «Processus administratifs du secteur de la santé» réunit en son sein des représentants de tous les groupes de fournisseurs de prestations et de répondants des coûts concernés. Il a vocation à harmoniser et numériser le déroulement de l'échange d'informations et de données entre fournisseurs de prestations et répondants des coûts au moyen d'un standard ouvert de communication.

Protocole de modification, contrôle, approbation

Version	Date	Nom	Remarques (modifié, contrôlé, approuvé)
0.1	15.05.2018	M. Sigrist	Version initiale
0.2	24.05.2018	S. Müller	Précisions et compléments

Table des matières

1	Situation de départ	3
2	Objectifs et conditions aux limites.....	3
2.1	Objectifs	3
2.2	Conditions aux limites.....	3
2.3	Délimitation du projet	4
3	Organisation et planification	4
3.1	Organisation du projet	4
3.1.1	Direction du projet / coordination générale	4
3.1.2	Membres	4
3.2	Résultats escomptés	5
	Annexe A – Références & bibliographie.....	6
	Annexe B – Abréviations	6
	Annexe C – Glossaire	6

1 Situation de départ

Dans le système suisse de santé, les transactions entre fournisseurs de prestations et répondants des coûts font l'objet de traitements administratifs marqués par une grande hétérogénéité en termes de processus, de supports et de contenus. Les processus manuels par fax, courrier, téléphone et E-Mails sont loin d'avoir disparu.

Les partenaires pilotes du projet eKARUS ont fait de l'expansion du traitement numérique des transactions de type B2B dans le système suisse de santé un objectif stratégique majeur. C'est à cette fin qu'a été lancé, selon un mode partenarial, un projet voué à harmoniser les partenaires impliqués au moyen d'un standard de communication.

2 Objectifs et conditions aux limites

2.1 Objectifs

Le groupe spécialisé «Processus administratifs du secteur de la santé» a pour principal objectif le déroulement efficient, correct et quasi-automatisé de l'échange électronique d'informations et de données entre les fournisseurs de prestations et les répondants des coûts dans le secteur suisse de la santé par le biais d'un standard ouvert de communication.

Le nouveau standard de communication SHIP doit permettre un échange intégralement numérique d'informations et de données entre les fournisseurs de prestations et les répondants des coûts du secteur suisse de la santé, tout au long d'un processus défini selon les critères de sécurité les plus stricts (protection des données et IT-Security) et ainsi considérablement améliorer la transparence, la qualité des données et l'efficacité du déroulement pour tous les participants.

Le nouveau standard de communication SHIP est appelé à se substituer aux processus manuels actuellement en vigueur - fax, courrier, téléphone, E-Mail, etc. – en vue de réaliser d'importantes économies.

2.2 Conditions aux limites

Les conditions aux limites sont établies par les bases légales suivantes:

- Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) du 18 mars 1994
- Ordonnance sur l'assurance maladie (OAMal) du 27 juin 1995
- Loi fédérale sur le contrat d'assurance (loi sur le contrat d'assurance, LCA) du 2 avril 1908
- Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) du 20 décembre 1946
- Ordonnance sur l'assurance-vieillesse et survivants (OAVS) du 31 octobre 1947
- Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) du 6 octobre 2000
- Loi fédérale sur la protection des données (LPD) du 19 juin 1992
- Ordonnance concernant la loi fédérale sur la protection des données (OLPD) du 14 juin 1993

2.3 Délimitation du projet

Le groupe spécialisé «Processus administratifs du secteur de la santé» se distance des activités en lien avec les processus médicaux, en particulier le dossier électronique du patient (DEP).

3 Organisation et planification

3.1 Organisation du projet

L'organisation du projet est actuellement composée du comité de pilotage «Hopital» du projet eKARUS. Pour ce qui est de la standardisation des autres processus administratifs dans la santé publique (Spitex, établissements médico-sociaux, etc.), des experts viendront compléter le groupe ou un sous-comité sera constitué.

Concernant la composition du groupe spécialisé, un soin particulier a été apporté à ce que les différents groupes d'experts ainsi que les différentes régions du pays bien représentés.

3.1.1 Direction du projet / coordination générale

Nom	Prénom	Organisation
Ineichen	Gregor	Helsana

3.1.2 Membres

Nom	Prénom	Organisation
Leiser	Ueli	Solothurner Spitäler
Imfeld	Alexander	Insel Gruppe
Fuchs	Nicole	Universitätsspital Zürich
Perrault	Laurent	Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
Stolz	Renate	Hirslanden Gruppe
Bucher	Tanja	Visana
Schüpbach	Kathrin	Helsana
Burnier	Gilles	Groupe Mutuel
Biéler	Eric	Assura
Baumgartner	Daniel	Concordia
Looser	Hansjörg	Canton St-Gall
Lustenberger	Nicole	Canton Lucerne
Bühlmann	Doris	SASIS AG

3.2 Résultats escomptés

Le groupe spécialisé prévoit de remettre les **standards** suivant au comité d'experts:

Titre	Thème	Date de dépôt
Annonce de base SHIP	Header d'annonce uniforme pour tous les types d'annonce	20.12.18
Standard de processus SHIP 01 «Hôpital stationnaire»	Standardisation du processus de garantie des coûts pour les hôpitaux, assurances maladies et cantons dans le domaine de la LAMal et de la LCA	20.12.18, Extensions de normes de processus à partir de 2019
Standard de processus SHIP 04 «Spitex»	Standardisation du processus de garantie des coûts pour les organisations Spitex et les assurances maladies dans le domaine de la LAMal et de la LCA	2019, Extensions de normes de processus à partir de 2020
Autres standards de processus SHIP		2020 et suivants

Le groupe spécialisé prévoit de remettre les **solutions-types** suivantes au comité d'experts:

Titre	Thème	Date de dépôt

Le groupe spécialisé prévoit de remettre les **documents auxiliaires** au Comité d'experts:

Titre	Thème	Date de dépôt

Annexe A – Références & bibliographie

Terme	Description
n/a	n/a

Annexe B – Abréviations

Terme	Description
SHIP	Swiss Health Information Processing
DEP	Dossier électronique du patient
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
OAVS	Ordonnance sur l'assurance-vieillesse et survivants
LPGA	Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales
LPD	Loi fédérale sur la protection des données
OLPD	Ordonnance concernant la loi fédérale sur la protection des données
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
OAMal	Ordonnance sur l'assurance maladie
LCA	Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance)

Annexe C – Glossaire

Terme	Description
n/a	n/a